



Aviser d' avoir changer un prix sur un article chez ikea

Par **Patrick autos**, le 21/11/2010 à 10:03

Bonjour voilas maintenant 16 mois environ je faisais mes course a ikea quan en passant a la caisse automatique . Quand a la sortie du magasin un employé du magasin me dit qu il ne faut pas sortir avec le petit chariot ou il y avait une plante qui coutait 70€au au lieu 85€ la il me dit que le prix ne corespond pas est que chas ikea celas ne ce passe pas comme dans les autres magasins , de la ills appel la police qui m enmene au commissariat est la je suis choquer il me preine les empreintes des mains photos avec un pencarte devant marquer escroquerie . Il me ralache vers minuit pour être reconvoquer le matin même pour être auditionne de puis plus de nouvelle sauf que je travail a l aéroport est que je risque de perdre mon emploi car je possède un badge rouge qui aujourd hui est enattente de renouvellement pouriez vous me dire ce que je risque je vous en remercie d' avance Patrick

Par **Christophe MORHAN**, le 21/11/2010 à 10:28

Je pense que vous craignez d'être répertorié dans un fichier.
Depuis la loi du 15 novembre 2001 pour la sécurité quotidienne, le Stic peut être consulté dans le cadre des enquêtes administratives devant précéder les décisions d'habilitation des personnes en ce qui concerne l'exercice de missions de sécurité et de défense, les autorisations d'accès à des zones protégées en raison de l'activité qui s'y exerce et les autorisations concernant les matériels ou produits présentant un caractère dangereux.

Cette possibilité a été étendue par la loi du 18 mars 2003 (instruction des demandes d'acquisition de nationalité française, délivrance et renouvellement des titres relatifs à l'entrée et au séjour des étrangers, nomination et promotion dans les ordres nationaux). »

pour en être certaine, il faudrait y avoir accès par le biais de la cnil.

Nom: Nom de JF * :

Prénom(s):

Adresse:

Né(e) le: // à

A

Monsieur le Président
Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
8, rue Vivienne CS 30223
75083 Paris cedex 02

Le

Objet : Demande de droits d'accès aux informations contenues
dans le(s) fichier(s) STIC, JUDEX, SDIG, SIS, TECS *

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions des articles 39, 41 et 42 de la loi du 6 janvier 1978, je vous prie de bien vouloir m'indiquer si des informations me concernant figurent dans le(s) traitement(s) d'information suivants * :

- .Système de Traitement des Infractions Constatées (STIC)
- .système JUdiciaire de Documentation et d'EXploitation (JUDEX)
- .Système d'Information Schengen (SIS)
- .Système d'information d'Europol (TECS)

...

et dans l'affirmative, de bien vouloir vérifier la conformité des informations s'y trouvant et, dans la mesure du possible, de me les communiquer.

Cette requête est motivée par le fait que je travaille dans.....

Je vous prie d'agréer, monsieur,
l'expression de mes salutations distinguées.

P.J.: photocopie d'une pièce d'identité**

* rayez les mentions inutiles et veuillez y indiquer les fichiers auxquels vous voulez accéder (cf la liste des 58 fichiers recensés par les députés Batho et Bénisti en mars 2009).

** livret de famille, passeport, carte nationale d'identité, titre de séjour -cf service-public.fr).

rapprochez vous de la CNIL

<http://www.cnil.fr/en-savoir-plus/fiches-pratiques/fiche/article/les-refus-dembauches-lors-denquetes-administratives-le-cas-du-stic/>

il faudrait savoir si le parquet a donner suite (16 mois ...)et si classement sans suite